Quarante-et-unième année. — N° 6 15 Juin 1928 Pages 73 à 84

LE DROIT D'AUTEUR

REVUE MENSUELLE DU BUREAU INTERNATIONAL DE L'UNION

POUR LA PROTECTION DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES, A BERNE

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

Union internationale: Convention de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques, du 9 septembre 1886, revisée à Berlin le 13 novembre 1908 et à Rome le 2 juin 1928, p. 73. — NOUVELLE-ZÉLANDE. Circulaire du Conseil fédéral suisse annonçant aux Gouvernements des Pays unionistes un changement survenu dans la situation de la Nouvelle-Zélande au sein de l'Union, du 10 mai 1928, p. 78.

Législation intérieure: PORTUGAL. Loi sur la propriété littéraire, scientifique et artistique, du 27 mai 1927, *première partie*, p. 78.

PARTIE NON OFFICIELLE

Études générales: LA CONFÉRENCE DE ROME, premières impressions, p. 80. — LA NOUVELLE LÉGISLATION PORTUGAISE SUR LA PROPRIÉTÉ LITTÉRAIRE, SCIENTIFIQUE ET ARTISTIQUE, *premier article*, p. 82.

PARTIE OFFICIELLE

Union internationale

CONVENTION DE BERNE

POUR LA

PROTECTION DES ŒUVRES LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES

DU 9 SEPTEMBRE 1886

REVISÉE A

BERLIN LE 13 NOVEMBRE 1908

ET A

ROME LE 2 JUIN 1928

LE PRÉSIDENT DU REICH ALLEMAND; LE PRÉSIDENT FÉDÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE; SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES; LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS DU BRÉSIL; SA MAJESTÉ LE ROI DES BULGARES; SA MAJESTÉ LE ROI DE DANEMARK; SA MAJESTÉ LE ROI D'ESPAGNE; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE D'ESTHONIE; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DE FINLANDE; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE; SA MAJESTÉ LE ROI DE GRANDE-BRETAGNE, D'IRLANDE ET DES TERRITOIRES BRITANNIQUES AU DELÀ DES MERS, EMPEREUR DES INDES; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE HELLÉNIQUE; SON ALTESSE SÉRÉNISSIME LE RÉGENT DU ROYAUME DE HONGRIE; SA MAJESTÉ LE ROI D'ITALIE; SA MAJESTÉ L'EMPEREUR DU JAPON; SON ALTESSE ROYALE LA GRANDE DUCHESSE DE LUXEMBOURG; SA MAJESTÉ LE SULTAN DU MAROC; SON ALTESSE SÉRÉNISSIME LE PRINCE DE MONACO; SA MAJESTÉ LE ROI DE NORVÈGE; SA MAJESTÉ LA REINE DES PAYS-BAS; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE POLONAISE AU NOM DE LA POLOGNE ET DE LA VILLE LIBRE DE DANTZIG; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PORTUGAISE; SA MAJESTÉ LE ROI DE ROUMANIE; SA MAJESTÉ LE ROI DE SUÈDE; LE CONSEIL FÉDÉRAL DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE; LES ÉTATS DE SYRIE ET DU GRAND LIBAN; LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE TCHÉCOSLOVAQUE; SON ALTESSE LE BEY DE TUNIS,

Également animés du désir de protéger d'une manière aussi efficace et aussi uniforme que possible les droits des auteurs sur leurs œuvres littéraires et artistiques,

Ont résolu de reviser et de compléter l'Acte signé à Berlin le 13 novembre 1908.

Ils ont, en conséquence, nommé pour leurs plénipotentiaires, savoir:

LE PRÉSIDENT DU REICH ALLEMAND:

Son Excellence M. le Dr h. c. *Baron Constantin von Neurath*, Ambassadeur d'Allemagne à Rome;

M. *Georg Klauer*, Conseiller ministériel au Ministère de la Justice;

M. *Wilhelm Mackeben*, Conseiller de Légation au Ministère des Affaires étrangères;

M. le Dr *Eberhard Neugebauer*, Conseiller ministériel au Ministère des Postes et Télégraphes;

M. le Dr *Johannes Mittelstaedt*, Conseiller intime de Justice, Avocat à la Cour suprême du Reich;

M. *Maximilian Mintz*, Président du Groupe allemand de l'Association littéraire et artistique internationale;

M. le Dr h. c. *Max von Schillings*, Professeur, Sénateur de l'Académie prussienne des Beaux-Arts, Membre du Comité de l'Association des compositeurs allemands;

M. le Dr *Ludwig Fulda*, Sénateur de l'Académie prussienne des Beaux-Arts, Président de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques allemands, Président de la Fédération internationale des auteurs et compositeurs dramatiques et Vice-Président de la Confédération internationale des Sociétés d'auteurs et compositeurs;

LE PRÉSIDENT FÉDÉRAL DE LA RÉPUBLIQUE D'AUTRICHE:

M. le Dr *Auguste Hesse*, Conseiller ministériel;

SA MAJESTÉ LE ROI DES BELGES:

Son Excellence M. le Comte della *Faille de Leverghem*, Ambassadeur de S. M. le Roi des Belges à Rome;

Son Excellence M. *Jules Destrée*, Membre de la Chambre des Représentants, Ministre plénipotentiaire;

M. *Paul Wauwermans*, Membre de la Chambre des représentants;

LE PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS DU BRÉSIL:

Son Excellence M. *F. Pessoa de Queiroz*, Ancien diplomate, journaliste, Député, Membre de la Commission de diplomatie et traités de la Chambre;

M. *Joao Severiano da Fonseca Hermes* Junior, Premier Secrétaire de l'Ambassade du Brésil à Rome;

SA MAJESTÉ LE ROI DES BULGARES:

M. *Stoil C. Stoiloff*, Conseiller de la Légation de Bulgarie à Rome;

SA MAJESTÉ LE ROI DE DANEMARK:

Son Excellence M. *I. C. W. Kruse*, Chambellan, Ministre de Danemark à Rome;

M. *F. Graae*, Chef de Département au Ministère de l'Instruction publique;

SA MAJESTÉ LE ROI D'ESPAGNE:

M. *Francisco de Paula Alvarez Ossorio*, Avocat, Chef d'administration de la Corporation des archivistes, bibliothécaires et

archéologues, Sous-Directeur du Musée archéologique national;

Le Président de la République d'Esthonie:

Son Excellence M. *Karl Tofer*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire d'Esthonie à Rome;

Le Président de la République de Finlande:

Son Excellence M. le Dr *Emile Setälä*, Professeur à l'Université de Helsinki, Envoyé extraordinaire et Ministre de Finlande à Copenhague, ancien Ministre des Affaires étrangères;

Son Excellence M. le Dr *Rolf Thesleff*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Finlande à Rome;

M. *George Winckelmann*, Conseiller de Légation, Chef de la Direction juridique au Ministère des Affaires étrangères;

Le Président de la République française:

Son Excellence M. *Maurice de Beaumarchais*, Ambassadeur de la République française à Rome;

M. *Marcel Plaisant*, Député, Avocat à la Cour d'appel de Paris;

M. *Grunebaum-Ballin*, Maître des Requêtes honoraire au Conseil d'État, Président du Conseil de préfecture de la Seine, Jurisconsulte de la Direction générale des Beaux-Arts;

M. *Drouets*, Directeur de la Propriété industrielle au Ministère du Commerce;

M. *Georges Maillard*, Avocat à la Cour d'appel de Paris, Président de l'Association littéraire et artistique internationale;

M. *André Rivoire*, Président de la Société française des orateurs et conférenciers, ancien Président de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, Président de la Confédération internationale des Sociétés d'auteurs et compositeurs dramatiques;

M. *Romain Coolus*, Président d'honneur de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, Délégué général de la Confédération des travailleurs intellectuels;

M. *André Messager*, Membre de l'Institut, ancien Président de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques;

Sa Majesté le Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au delà des mers, Empereur des Indes:

Pour la Grande-Bretagne et l'Irlande du Nord:

Sir *Sydney Chapman*, K. C. B., C. B. E., Principal Conseiller économique du Gouvernement de Sa Majesté Britannique;

M. *William Smith Jarratt*, Contrôleur au Département de la Propriété industrielle;

M. *Alfred James Martin*, O. B. E., Sous-Contrôleur au Département de la Propriété industrielle;

Pour le Dominion du Canada:

M. l'Hon. *Philippe Roy*, C. P., Commissaire général du Canada à Paris;

Pour le Commonwealth d'Australie:

Sir *William Harrison Moore*, K. B. E., C. M. G.;

Pour le Dominion de la Nouvelle-Zélande:

M. *Samuel George Raymond*, K. C.;

Pour l'État libre d'Irlande:

M. *Michael Mac White*, Représentant de l'État libre d'Irlande à la Société des Nations;

Pour l'Inde:

M. *G. Graham Dixon*;

Le Président de la République hellénique:

Son Excellence M. *Nicolas Mavroudis*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Grèce à Rome;

Son Altesse Sérénissime le Régent du Royaume de Hongrie:

Son Excellence *André de Hóry*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Hongrie à Rome;

Sa Majesté le Roi d'Italie:

Son Excellence M. le Prof. *Vittorio Scialoja*, Ministre d'État, Sénateur;

Son Excellence M. *Edoardo Piola-Caselli*, Président de Chambre à la Cour de cassation;

M. *Vincenzo Morello*, Sénateur, Président de la Société des auteurs;

M. *Ermanno Amicucci*, Député;

M. *Arrigo Solmi*, Député, Professeur à l'Université de Pavie;

M. le Prof. *Amedeo Giannini*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire honoraire;

M. *Domenico Barone*, Conseiller d'État;

M. *Cesare Vivante*, Professeur de droit commercial à l'Université de Rome;

M. *Emilio Venezian*, Inspecteur général au Ministère de l'Économie nationale;

M. le Dr *Alfredo Jannoni-Sebastianini*, Directeur du Bureau de la propriété intellectuelle;

M. *Mario Ghiron*, Professeur à l'Université de Rome;

Sa Majesté l'Empereur du Japon:

Son Excellence M. *Michikazu Matsuda*, Ambassadeur du Japon à Rome;

M. *Tomoharu Akagi*, Directeur au Bureau de reconstruction;

Son Altesse Royale la Grande Duchesse de Luxembourg:

M. *Victor Auguste Bruck*, Docteur en droit, Consul du Luxembourg à Rome;

Sa Majesté le Sultan du Maroc:

Son Excellence M. *Maurice de Beaumarchais*, Ambassadeur de la République française à Rome;

Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco:

M. *Raoul Sauvage*, Chancelier de la Légation de Monaco à Rome;

Sa Majesté le Roi de Norvège:

Son Excellence M. *Arnold Rœstad*, Docteur en droit, ancien Ministre des Affaires étrangères;

Sa Majesté la Reine des Pays-Bas:

M. *H. L. De Beaufort*, Docteur en droit;

M. le Dr *F. W. J. G. Snijder de Wissenkerke*, ancien Conseiller du Ministère de la Justice, ancien Président du Conseil des brevets, Président du Groupe néerlandais de l'Association littéraire et artistique internationale;

M. le Dr *L. J. Plemp van Duiveland*, Directeur du Service de presse au Ministère des Affaires étrangères;

Le Président de la République polonaise:

Pour la Pologne:

Son Excellence M. *Stefan Sieczkowski*, Procureur de la Cour de cassation à Varsovie, Directeur du Département législatif au Ministère de la Justice;

M. le Prof. *Fryderyk Zoll*, Professeur à l'Université de Cracovie;

Pour la Ville libre de Dantzig:

Son Excellence M. *Stefan Sieczkowski*, Procureur de la Cour de cassation à Varsovie, Directeur du Département législatif au Ministère de la Justice;

Le Président de la République portugaise:

Son Excellence M. *Enrique Trindad Coelho*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Portugal à Rome;

Sa Majesté le Roi de Roumanie:

M. *Theodore Solacolo*, Avocat;

Sa Majesté le Roi de Suède:

Son Excellence M. le Baron *Erik Marks de Wurtemberg*, ancien Ministre des Affaires étrangères, Président de la Cour d'appel de Stockholm;

M. *Erik Lidforss*, Avocat;

Le Conseil fédéral de la Confédération suisse:

Son Excellence M. *Georges Wagnière*, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de Suisse à Rome;